

NUMÉRO 4, 2014

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE L'OSCE



Keyholes: De Bâle à Belgrade

Décisions ministérielles | Priorités de la Présidence | Mission en Serbie



Aperçu général »



1 Bâle (Suisse) La ville a accueilli la plus grande réunion internationale qu'elle ait jamais organisée, un nombre record de ministres et de délégués étant venus assister au Conseil ministériel annuel, point culminant de la Présidence suisse de l'OSCE. _ p.04

2 Serbie Ce pays d'Europe du Sud assumera la présidence de l'OSCE en 2015. Ivica Dačić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie et Président en exercice entrant nous parle de ses projets pour l'année à venir. _ p.08

3 Jordanie S. A. R. le Prince El Hassan bin Talal explique pourquoi l'eau est au cœur du problème de la sécurité humaine à l'heure actuelle et peut faire partie de la solution. _ p.13

4 Odessa (Ukraine) les médiateurs se sont réunis trois jours durant pour échanger des idées en vue de résoudre ce que l'un des participants a appelé le « triangle de l'incompréhension entre le monde des affaires, le monde politique et la société civile. »_ p.28

Table des matières » Numéro 4, 2014



#OSCE

Une année vraiment inhabituelle :
le Conseil ministériel à Bâle **_04**

ENTRETIEN

Rencontre avec le Président en exercice **_08**

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

Faire la paix grâce à l'eau **_13**

UNE QUESTION

L'OSCE à Belgrade :
les chefs de Mission en parlent **_16**

SUR LE TERRAIN

Activités de la Mission de l'OSCE en Serbie :
une alliance heureuse **_22**

Le processus de Palić :
pour un avenir meilleur **_23**
Intégration des Roms **_24**
Défiler et parler **_25**

ZOOM

Peut-on mesurer la paix ? **_26**

TRIBUNE LIBRE

Pour un « plurilogue » en Ukraine **_28**

DIVERS **_30**



Le magazine **Communauté de sécurité** est
publié par le Secrétariat de l'OSCE
Section de la presse et de l'information
Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 51436 6267
oscemagazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le
magazine est également disponible en ligne
en anglais, russe, allemand et français sur
www.osce.org/magazine

Les opinions exprimées dans les articles sont
celles de leurs auteurs et ne reflètent pas
nécessairement la position officielle de
l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef : Ursula Froese

Comité de rédaction : Miroslava Beham,
Cathie Burton, Ursula Froese, Adam
Kobieracki, Alexey Lyzhenkov, Marcel Pesko,
Desiree Schweitzer

Conception et illustrations : Carlos Villarreal
Kwasek

Impression : Ueberreuter

Le magazine **Communauté de sécurité**
favorise le développement d'une communauté
de personnes résolues à promouvoir la
confiance et la stabilité dans tout l'espace de
l'OSCE. Les contributions écrites sur des
aspects de la sécurité politico-militaire,
économique et environnementale ou humaine
sont les bienvenues. Les textes font l'objet
d'une mise en forme rédactionnelle.

Tous les documents publiés le sont à la
discretion de l'OSCE. Les textes publiés ne
donnent droit à aucune rétribution. Veuillez
écrire à
oscemagazine@osce.org

Crédits photos

Page 4 OSCE
Pages 6 et 7 au-dessus OSCE/Beatrice
Devenes
Page 7 en bas Département d'État des
États-Unis/David Salvo
Page 8 OSCE/Beatrice Devenes
Pages 16 à 25 OSCE/Milan Obradović
Page 30 OSCE/Vera Djemelinskaia
Page 31 OSCE/Peter Svedberg

Illustration page 13 : Carlos Villarreal Kwasek

Image de couverture

Keyholes © Antoine van Dijk

Reproduction de l'affiche
annonçant le Café de l'OSCE
à Odessa le 9 décembre 2014.
Il est prévu d'organiser une
série de Cafés de l'OSCE à
travers toute l'Ukraine au
titre d'un projet
extrabudgétaire. Les
personnes intéressées
peuvent, dans un cadre
informel, y apprendre
davantage sur les activités
de l'Organisation. Pour plus
d'informations, écrivez à
oscecafe@osce.org



UNE ANNÉE VRAIMENT INHABITUELLE

LE CONSEIL MINISTÉRIEL À BÂLE

« Nous sommes tous conscients que cette année n'est pas une année habituelle pour l'OSCE », a déclaré le Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, dans l'allocution qu'il a prononcée au 21^e Conseil ministériel de l'OSCE qui s'est tenu à Bâle (Suisse) les 4 et 5 décembre 2014. La réunion, qui a enregistré la participation record de 53 ministres et d'environ 1 300 délégués, a été marquée par des échanges vifs sur la crise en Ukraine et dans les régions proches, ainsi que sur l'avenir de la sécurité européenne.

L'atmosphère tendue n'a pas empêché les 57 États participants de prendre des décisions importantes sur leurs activités futures dans un certain nombre de domaines. « Même si le Conseil ministériel de cette année ne s'est pas déroulé comme d'habitude, nous devrions quand même faire du bon travail, comme d'habitude », a déclaré M. Didier Burkhalter, Ministre des affaires étrangères de la Suisse et Président en exercice de l'OSCE.

Décisions et déclarations finales

Les documents suivants ont été adoptés lors du Conseil ministériel 2014 de l'OSCE :

- Projet de déclaration sur les étapes suivantes du processus Helsinki+40
- Projet de déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement trans-industrien au format « 5+2 »
- Déclaration sur la jeunesse
- Déclaration sur le transfert des responsabilités aux Parties à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, Annexe 1-B de l'Article IV de l'Accord cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine
- Déclaration sur le rôle de l'OSCE dans la lutte contre les enlèvements et les prises d'otages perpétrés par des groupes terroristes dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 2133 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- Décision sur la prévention de la corruption
- Décision sur le renforcement de la réduction des risques de catastrophe
- Décision sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Décision sur un additif au Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes
- Déclaration ministérielle commémorative sur le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale
- Déclaration sur le renforcement de la lutte contre l'antisémitisme
- Déclaration sur la coopération avec les partenaires méditerranéens
- Déclaration ministérielle sur la coopération avec les partenaires asiatiques
- Décision sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles
- Déclaration commémorative à l'occasion du vingtième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité
- Décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE
- Décision sur la présidence de l'OSCE en 2016 [Allemagne]
- Décision sur la présidence de l'OSCE en l'an 2017 [Autriche]
- Décision concernant la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme [Michael Georg Link à compter du 1^{er} juillet 2014]
- Décision sur la prorogation de la nomination du Secrétaire général de l'OSCE.

Les liens vers les textes de toutes les décisions peuvent être consultés sur la page Web à l'adresse suivante : www.osce.org/mc



FAITS MARQUANTS

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

Il faut se féliciter que les États participants se soient entendus sur la nécessité de mettre à jour une section très importante du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, à savoir celle qui est consacrée à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. (Ils n'ont pas pu, cependant, s'entendre à Bâle sur le texte d'un additif à ce document vieux de dix ans, pourtant indispensable, et se sont limités à confirmer qu'il était nécessaire.)

Par cette décision, l'OSCE s'aligne sur la nouvelle norme internationale qui permet de définir la violence contre les femmes ainsi que les politiques pour la combattre et la prévenir. L'Organisation prend acte en particulier de la Convention d'Istanbul, qui joue un rôle pionnier dans ce domaine car elle reconnaît toutes les formes – sexuelles, physiques, psychologiques et économiques – de violence contre les femmes et aussi, ce qui est important pour une organisation de promotion de la sécurité comme l'OSCE, son impact transfrontalier.

La décision appelle à l'amélioration de la collecte des données. Le nombre de cas de violence contre les femmes actuellement signalé est faible, même dans les États membres de l'UE, comme l'a révélé une enquête récente menée auprès de plus de 40 000 femmes par l'Agence des droits fondamentaux, ce qui constitue un sérieux frein au progrès. L'OSCE va également réaliser cette enquête en Europe du Sud-Est, en Turquie, en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud en 2015 et 2016.

« En fin de compte, nous ne traiterons que les symptômes de la violence contre les femmes tant que nous ne lutterons pas contre les comportements et les attitudes qui sont inhérents à ce problème », déclare Ana Lukatela de la Section de la parité des sexes du

Secrétariat de l'OSCE. En adoptant la nouvelle décision, les États participants ont décidé de travailler avec les auteurs et les victimes et de convaincre les hommes de participer à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Engagement renouvelé contre la corruption

Les États participants ont confirmé leur volonté de lutter contre la corruption et renouvelé leur soutien aux travaux menés par le Secrétariat de l'OSCE, les opérations de terrain ainsi que des organisations partenaires.

Le 19 novembre, peu avant la réunion de Bâle, M. Yurdakul Yigitgüden, Coordonnateur des questions économiques et environnementales de l'OSCE, a pris la parole devant la Commission Helsinki des États-Unis (Washington D.C.) au sujet de la lutte contre la corruption. Il a énuméré les résultats obtenus par l'OSCE en 2014, notamment au Tadjikistan, où l'Organisation a été choisie pour diriger le nouveau Groupe de travail chargé de la lutte contre la corruption, et en Ukraine, où elle travaille avec le service ukrainien de surveillance financière en vue d'élaborer et de lancer un système national d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux.

« Je dirais qu'il y a deux façons de lutter contre la corruption », a-t-il déclaré. « La première est de travailler en étroite collaboration avec les pays pour former les procureurs, les cellules de renseignement financier, les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et ainsi de suite. La deuxième consiste à rendre la législation simple et compréhensible pour tous les citoyens. » Son témoignage peut être consulté sur le site Web de la Commission Helsinki à l'adresse suivante : www.csce.gov

Les 16 et 17 décembre, les travaux de l'OSCE consacrés à la lutte contre la corruption se sont poursuivis dans le cadre d'un séminaire régional organisé à Batoumi (Géorgie) à l'intention de fonctionnaires du Caucase du Sud et

d'Europe de l'Est chargés de la lutte contre la corruption. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues à l'adresse suivante : www.osce.org/secretariat/132056

Enlèvements contre rançon et combattants terroristes étrangers

Le Conseil ministériel a adopté deux déclarations axées sur l'application des récentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU visant à refuser le paiement des rançons versées aux terroristes (résolution 2133) et à réagir à la menace des combattants terroristes étrangers (résolution 2178). Ces déclarations renforceront le soutien que l'OSCE apporte à la lutte contre le terrorisme sous la direction de l'ONU. Il s'agit là de problèmes d'actualité épineux qui ne peuvent être résolus que si les États participants conjuguent leurs efforts et œuvrent en collaboration avec la société civile et le secteur privé.

Mission accomplie

Au cours d'une cérémonie de signature qui a eu lieu le 4 décembre en présence des ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Croatie et de la Serbie, les quatre Parties à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional dans le cadre des Accords de Dayton ont pris la pleine responsabilité de la stabilité militaire dans leur région.

« La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Croatie et la Serbie ont prouvé qu'ils peuvent assurer un équilibre militaire stable avec un niveau minimum d'armements et réduire ainsi le risque d'une nouvelle escalade du conflit. Notre mission a été accomplie », a déclaré le Général de division Michele Torres, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton.

Voir le reportage et l'entretien avec le Général de division Torres à l'adresse suivante : www.osce.org/cio/126754

PRÉSENTATIONS ET COMMÉMORATIONS

Contrôle démocratique des forces armées

Le Président en exercice, Didier Burkhalter, a présenté une publication marquant les 20 ans du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité au Secrétaire général, Lamberto Zannier, lors d'une manifestation commémorative qui a eu lieu le 5 décembre. Il est rendu hommage, dans cette publication, à l'histoire unique et remarquable de ce document clé de l'OSCE pour le contrôle démocratique des forces armées et du secteur de la sécurité, ainsi qu'à son élaboration, ses réalisations et sa diffusion.

La publication peut être consultée à l'adresse suivante :

www.osce.org/node/128961

Plan d'action en faveur de la jeunesse

À la cérémonie d'ouverture du Conseil ministériel, 57 jeunes ambassadeurs de « l'OSCE mise en scène », un exercice

de simulation créé par la Présidence suisse, ont présenté leur Plan d'action en faveur de la jeunesse, qu'ils ont élaboré au cours de trois cycles de simulations de négociations en 2014.

Le Plan d'action pour la jeunesse peut être consulté à l'adresse suivante : model-osce.ch/model-osce/youth-action-plan

Conférence parallèle de la société civile

Des organisations de la société civile de toute la région de l'OSCE se sont réunies à Bâle en préalable au Conseil ministériel, les 2 et 3 décembre, conformément à une pratique qui a commencé au Sommet de l'OSCE à Astana en 2010. Elles ont remis leurs recommandations concernant les travaux de l'OSCE dans la dimension humaine ainsi qu'une « Déclaration de Bâle » distincte sur l'intolérance, la discrimination et la propagande haineuse au Président en exercice, Didier Burkhalter, et à un représentant de la Présidence serbe. Les recommandations peuvent être consultées à l'adresse suivante :

www.civicsolidarity.org

Options pour les opérations de terrain de l'OSCE

Lors d'une manifestation qui s'est déroulée au cours de la Conférence parallèle de la société civile, des représentants du réseau de groupes de réflexion et d'établissements universitaires de l'OSCE ont présenté leur étude la plus récente intitulée « L'avenir des opérations de terrain de l'OSCE (Options) ». Les auteurs recensent les nouveaux formats qui pourraient être utilisés sur le terrain, notamment les missions de terrain à statut neutre, les petits bureaux de coordination thématique au niveau sous-régional ou les bureaux de terrain dans les États participants situés à l'ouest de Vienne. L'étude peut être consultée à l'adresse suivante :

www.osce.org/networks/129791

Un dévouement sans faille

Durant le Conseil ministériel qui s'est tenu le 5 décembre, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, et le Secrétaire d'État américain, John Kerry, ont distingué l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk pour les efforts inépuisables qu'il déploie afin de trouver





une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh.

L'Ambassadeur est le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk de l'OSCE. Il a pour mandat d'aider le Président en exercice et les coprésidents du Groupe de Minsk à parvenir à une cessation du conflit armé, à créer les conditions pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'OSCE et à faciliter un règlement politique durable. Les membres de son Bureau assurent une présence permanente sur le terrain, se rendent régulièrement sur la ligne de front pour observer le cessez-le-feu et fournissent des renseignements et des rapports réguliers. Le Représentant personnel est également invité à participer aux cycles de négociations. Les contacts qu'il a noués au plus haut niveau au cours des 18 dernières années et sa connaissance intime de la région sont autant d'atouts inestimables qui lui permettent de mener des négociations conformes à la réalité du terrain.

Lors de la remise de cette distinction honorifique, l'Ambassadeur a déclaré: « Ma participation à la recherche d'un règlement pacifique de ce conflit se poursuivra, ainsi que le travail de mon Bureau. Cette distinction me rappelle que nos efforts collectifs sont nécessaires et appréciés. Je l'accepte avec gratitude et humilité, en mon nom et au nom de tous ceux dont elle récompense le travail. »

PROCESSUS

Les États participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à poursuivre le processus Helsinki+40 pour déterminer les orientations futures de l'Organisation alors que cette dernière s'apprête à célébrer

le 40e anniversaire de l'Acte final de Helsinki en 2015. Avec la crise actuelle, la question de l'avenir de l'OSCE s'est posée avec une urgence qui n'avait pas été anticipée lors du lancement du processus Helsinki+40 en 2012.

« La crise en Ukraine et dans les régions proches a créé une crise institutionnelle. Que peut faire l'OSCE pour observer, désamorcer et servir de médiateur ? » a demandé Mme Ilkka Kanerva, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui a encouragé les ministres des affaires étrangères à examiner les recommandations formulées dans le cadre du projet Helsinki+40 en cours à l'Assemblée.

« Des domaines d'intérêt commun continuent d'exister et doivent être examinés dans la plus grande mesure du possible », a déclaré M. Ivica Dačić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, qui a affirmé que la Présidence serbe continuerait d'utiliser la plateforme de Helsinki+40 à cette fin en 2015.

Lors du Conseil ministériel, un large soutien a été exprimé en faveur du Groupe de personnalités éminentes spécialistes de la sécurité européenne, projet commun lancé par la Présidence suisse en collaboration étroite avec la Serbie et l'Allemagne. « Ce groupe indépendant devrait présenter des propositions sur les moyens de restaurer la confiance, de rétablir le respect des principes de Helsinki et d'améliorer la concrétisation des engagements de l'OSCE ainsi que, de manière assez générale, sur les moyens de reconsolidier la sécurité européenne en tant que projet commun », a indiqué le Président en exercice, Didier Burkhalter, dans sa déclaration finale. ■



L'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk reçoit une distinction honorifique des mains de l'Ambassadeur James Warlick, Coprésident du Groupe de Minsk de l'OSCE pour les États Unis (en haut), ainsi qu'une médaille en reconnaissance de sa contribution précieuse à la coopération internationale, remise par l'Ambassadeur Igor Popov (Fédération de Russie), Coprésident du Groupe de Minsk de l'OSCE pour la Fédération de Russie (en bas), Bâle, 5 décembre 2014.



Rencontre avec le Président en exercice

Entretien avec M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Président en exercice de l'OSCE pour 2015

En 2015, la Serbie a pris le relais de la Suisse à la présidence tournante de l'OSCE. Comment le partenariat avec la Présidence suisse de 2014 va-t-il se poursuivre en 2015 ?

Nous avons été très satisfaits de notre coopération avec la Suisse et nous continuerons de coopérer étroitement, tant au niveau politique qu'entre nos délégations respectives de l'OSCE à Vienne et les groupes de travail à Belgrade et à Berne. La présidence consécutive de la Suisse et de la Serbie et le plan de travail conjoint représentent une nouvelle pratique à l'OSCE. Nous les considérons comme un exemple positif qui contribue à l'efficacité de l'Organisation et à la prévisibilité et la continuité de ses activités.

La crise en Ukraine a été au centre des préoccupations de l'OSCE en 2014 et continuera de l'être en 2015. Comment comptez-vous faire pour faciliter son règlement ?

Il y a trois ans, lorsque nous avons présenté notre candidature à la présidence de l'Organisation, nous ne pouvions pas anticiper qu'en 2014, l'espace de l'OSCE serait confronté à l'une des crises les plus graves depuis la fin de la guerre froide. La situation en Ukraine orientale continue d'être très complexe et a un impact négatif sur le contexte plus large de la sécurité européenne et mondiale.

Au cours de notre présidence, nous continuerons d'œuvrer au renforcement de toutes les structures exécutives de l'OSCE en Ukraine, en particulier de la Mission spéciale d'observation, dirigée par l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan. Nous continuerons également d'appuyer les travaux du Groupe de contact trilatéral comprenant la Russie, l'Ukraine et l'OSCE représentée par l'Ambassadrice Heidi Tagliavini dont nous apprécions beaucoup le travail. La contribution du Groupe de contact à la désescalade de la situation en

Ukraine a été considérable. Il est essentiel de mettre en œuvre les accords signés à Minsk.

Nous sommes préoccupés par la gravité de la situation humanitaire en Ukraine et, au cours de notre présidence, nous nous emploierons à résoudre les problèmes humanitaires posés par la crise.

Nous nous attacherons à accélérer le processus de désescalade de la crise ukrainienne de façon impartiale et équilibrée. Nos efforts seront également axés sur le renforcement du dialogue politique car il n'y a pas d'alternative. En outre, nous avons l'intention d'intensifier notre communication avec le gouvernement de Kiev, la Fédération de Russie et les autres États participants de l'OSCE afin d'apaiser la situation. Je crois que seuls nos efforts conjoints conduiront à la stabilisation de la situation en Ukraine.

Avec votre présidence, la direction de l'Organisation est confiée à un pays de la région de l'Europe du Sud-Est qui a traversé beaucoup d'épreuves dans le passé. Pendant votre mandat, comptez-vous travailler au maintien et à l'amélioration de la stabilité et promouvoir la réconciliation dans la région ?

L'amélioration de la stabilité et la promotion de la réconciliation, en particulier dans les Balkans occidentaux, seront deux aspects importants de notre présidence. Nous avons déjà travaillé étroitement avec la Suisse sur ce sujet en 2014, avec la participation du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour les Balkans occidentaux, l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, qui continuera d'occuper cette fonction l'année prochaine.

La signature de la déclaration sur les personnes disparues par les présidents de la Serbie, du Monténégro, de la Croatie et le Président de la présidence collégiale de la Bosnie Herzégovine à Mostar le 29 août 2014, qui confirmait leur volonté commune de rechercher les personnes portées disparues dans le conflit armé, est une concrétisation des efforts déployés par la Présidence suisse. Nous envisageons de travailler sur cette question, et d'autres questions similaires, en 2015, pour renforcer la confiance et encourager la coopération entre les États dans notre région.

Le mandat de l'OSCE concernant la négociation et la mise en œuvre de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional s'est achevé en 2014 et la responsabilité de ces activités a été transférée aux parties, à savoir la Bosnie Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie, lors de la Conférence ministérielle à Bâle. Quelles en seront les répercussions? Quelle forme le régime de maîtrise des armements revêtira-t-il à l'avenir et l'OSCE aura-t-elle un rôle à jouer dans ce cadre ?

La signature des amendements à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous régional relatif à la cessation des fonctions du Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV a mis fin à l'une des phases de la coopération entre les parties et l'OSCE, aux termes de laquelle le Représentant personnel a aidé les parties à remplir leurs obligations découlant de l'Accord, d'abord dans le processus de négociation puis au cours de sa mise en œuvre. L'assistance fournie aux parties par les représentants personnels successifs, qui étaient au nombre de six, dont cinq venaient d'Italie, a été vraiment précieuse et bénéfique. J'en profite pour les remercier une nouvelle fois.

L'accord conclu à Bâle est la confirmation que les parties ont atteint des niveaux de coopération, de confiance, de transparence et de compétences tels qu'elles peuvent continuer à le mettre en œuvre elles-mêmes, avec autant de succès et de pertinence que lorsqu'elles le faisaient avec l'assistance de l'OSCE.

La coopération entre les parties et l'OSCE se poursuivra. Les parties continueront, par le biais de rapports périodiques, à tenir les États participants informés des activités qu'elles conduisent pour appliquer l'Accord. Elles sont prêtes également, en coopération avec l'OSCE, à apporter des conseils et des formations aux États dans d'autres régions (même en dehors de l'espace de l'OSCE) désireuses de bénéficier de leur expérience.

Le dialogue entre Belgrade et Pristina, auquel vous participez actuellement, aura-t-il un effet sur votre présidence?

Le dialogue entre Belgrade et Pristina est un processus mené au plus haut niveau avec la

médiation de l'Union européenne. Il n'est pas lié à la présidence serbe de l'OSCE, qui est un processus distinct qui se poursuivra sur une autre voie. Suite à l'impasse qui a suivi les élections dans la Province, la Serbie appelle de ses vœux la reprise du dialogue et l'application pleine et entière de l'Accord de Bruxelles de 2013, deux conditions qui pèseront sur la suite du processus d'intégration de la Serbie dans la famille des nations européennes.

Nous considérons que notre Présidence de l'OSCE en 2015 est un témoignage de la confiance des États participants dans la capacité de notre pays à diriger l'Organisation dans des circonstances difficiles et imprévisibles. S'il est indéniable que nos succès et nos réalisations aideront la Serbie à asseoir sa réputation internationale, ils auront certainement un effet positif sur la poursuite du processus d'intégration européen.

Qu'allez-vous faire concernant les conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE ? Quel rôle prévoyez-vous pour les représentants spéciaux du Président en exercice de l'Organisation ?

D'après le plan de travail conjoint de la Suisse et de la Serbie, les représentants spéciaux du Président en exercice de l'OSCE ont, pour la première fois, obtenu un mandat de deux ans, ce qui, à notre avis, donne un nouveau poids à leur engagement. L'Ambassadeur Radojko Bogojević, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le processus de règlement transnistrien au format 5+2, l'Ambassadeur Angelo Gnaedinger, Représentant spécial de l'OSCE pour le Caucase du Sud et coprésident des Discussions de Genève, ainsi que l'Ambassadeur Kasprzyk, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie, continueront d'exercer leurs fonctions durant notre présidence. La Serbie est satisfaite de leur travail et continuera d'appuyer pleinement leurs activités.

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'intention de me rendre dans toutes les régions touchées par les « conflits prolongés » afin d'encourager toutes les parties concernées à s'engager de manière constructive et à soutenir les représentants spéciaux et la présence de l'OSCE dans ces régions.

En vous adressant aux délégations auprès de l'OSCE l'été dernier à Vienne, vous avez dit que vous envisagiez de vous rendre partout où l'OSCE mène des opérations de terrain dans votre région, y compris au Kosovo. Quelle importance ont, selon vous, les missions de terrain, quel est leur potentiel et quelles sont leurs possibilités en matière de coopération horizontale ?

J'ai déjà indiqué que le renforcement de la coopération dans les Balkans occidentaux était une des priorités de notre présidence. J'envisage donc, comme vous l'avez dit, de me rendre auprès des missions de l'OSCE dans cette région et ces visites feront partie de mes premiers déplacements en qualité de Président en exercice de l'OSCE.

Le travail des missions de l'OSCE contribue de manière significative au processus de réforme, à la démocratisation, au respect des droits de l'homme et aux progrès dans d'autres domaines de l'engagement de l'OSCE. Le partenariat réussi entre la Serbie et la Mission de l'OSCE à Belgrade est un bon exemple des résultats qui peuvent être obtenus. La Serbie appuie également les travaux de la Mission de l'OSCE au Kosovo qui, dans le cadre de sa position de neutralité pour la mise en œuvre des activités, s'efforce de participer à l'amélioration de la situation sur le terrain. Compte tenu de notre expérience positive, nous appuyons ces activités et la coopération horizontale entre les missions de l'OSCE dans le cadre, bien entendu, des mandats qui leur sont confiés par l'Organisation.

Quels sont les domaines thématiques auxquels vous avez l'intention de donner la priorité en 2015 dans les trois dimensions de la sécurité ?

Dans la dimension politico-militaire de la sécurité, nous prêterons une attention particulière à la cybersécurité, à la lutte contre le terrorisme et à la gestion et la réforme du secteur de la sécurité.

Dans la dimension économique et environnementale, nous aborderons en priorité la gestion de l'eau, la réduction des risques de catastrophes naturelles et la lutte contre la corruption.

Dans la dimension humaine, nous mettrons l'accent sur les institutions nationales pour la protection des droits de l'homme, la démocratie électronique, la protection des minorités nationales, la liberté de réunion et d'association et la lutte contre les crimes de haine.

En ce qui concerne les thèmes dits « transdimensionnels », nous nous intéresserons de près aux activités pour la jeunesse. Nous envisageons de lancer courant 2015 un plan d'action pour la jeunesse et la sécurité et, ce faisant, de donner aux jeunes les moyens de s'exprimer davantage au sein de l'OSCE. Le renforcement de la coopération avec la société civile est également une de nos priorités élevées.

La Serbie, qui assumera la Présidence de l'OSCE à partir de 2015, a présidé le Groupe de contact méditerranéen en 2014. Quels sont les sujets qui vous paraissent particulièrement pertinents pour la relation de l'OSCE avec les partenaires méditerranéens pour la coopération ?

La lutte contre le terrorisme a été présentée comme l'une des priorités principales à la Conférence méditerranéenne annuelle qui a eu lieu à Neum (Bosnie-Herzégovine) les 27 et 28 octobre. À l'issue de cette conférence, la Présidence serbe a rédigé un document exposant ses conceptions en vue d'un examen approfondi de cette question au sein de l'OSCE. Ce document, ainsi que la Déclaration sur la coopération avec les partenaires méditerranéens adoptée par le Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle, condamnent toutes les formes et manifestations de terrorisme et soulignent la nécessité de favoriser un dialogue continu entre les États participants et les partenaires méditerranéens de l'OSCE.

Prévoyez-vous des conférences ou des manifestations spéciales au cours de votre Présidence ?

La présidence consécutive de la Suisse et de la Serbie nous offre la possibilité de poursuivre certaines des activités lancées en 2014. Par exemple, suite à la Conférence sur la lutte antiterroriste qui s'est tenue en 2014 à Interlaken, nous prévoyons également d'organiser des manifestations sur ce thème en 2015.

Je tiens à souligner que nous prêterons une attention particulière à la commémoration du 70e anniversaire de la libération d'Auschwitz et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons prévu un certain nombre de manifestations spéciales concernant chacune des trois dimensions de l'OSCE de la sécurité, choisies pour leur pertinence et leur valeur ajoutée. En ce qui concerne la dimension politico-militaire, nous avons planifié une conférence sur la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'un séminaire sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

La réunion annuelle des experts de police se concentrera sur la lutte contre la criminalité organisée et la traite des êtres humains, et plus particulièrement sur le lien entre la criminalité organisée et la migration clandestine.

Le Conseil ministériel ayant adopté à Bâle une déclaration sur le rôle de l'OSCE dans la lutte contre les groupes terroristes étrangers dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 2133 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2014), nous avons l'intention d'organiser une réunion d'experts consacrée à ce phénomène. Nous prévoyons également une conférence sur la lutte contre la drogue afin de prévenir la propagation de ce fléau chez les jeunes. Compte tenu de l'importance croissante de la cybersécurité, qui est devenue une composante indispensable de la sécurité dans le monde moderne, nous envisageons également d'organiser une manifestation sur cette question.

Dans la dimension économique et environnementale, nous avons choisi le thème du vingt troisième Forum économique et environnemental de l'OSCE, qui sera « Gestion de l'eau dans l'espace de l'OSCE : renforcer la sécurité et la stabilité par la coopération ». Le sujet est d'une grande importance pour la Serbie, qui a récemment été touchée par des inondations massives.

Nous tiendrons plusieurs réunions spéciales liées à la dimension humaine, qui seront consacrées à la liberté de réunion et d'association, à la contribution de l'OSCE à la protection des minorités nationales, à la démocratie électronique et au rôle de la Haute Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Nous envisageons également d'organiser des séminaires sur les

institutions nationales pour la protection des droits de l'homme. En outre, Belgrade accueillera une conférence d'ONG, qui aura lieu en marge du Conseil ministériel en décembre.

En tant que pays assumant la Présidence de l'OSCE, nous nous efforcerons d'approfondir la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe, par exemple en exécutant des projets communs avec la Belgique et la Bosnie-Herzégovine, qui présideront le Conseil de l'Europe l'année prochaine.

Le 40e anniversaire de l'Organisation sera célébré pendant votre Présidence et la Serbie a la lourde tâche de conclure le processus Helsinki+40 qui doit orienter les activités futures de l'OSCE. D'après vous, comment l'Organisation assurera-t-elle la sécurité européenne à l'avenir ?

L'Acte final de Helsinki de 1975 constitue, après la Charte des Nations Unies, le pilier le plus important de l'ordre international actuel. Nous célébrerons dignement cet anniversaire. La manifestation devrait être également l'occasion de réfléchir sérieusement sur le rôle futur de l'OSCE, malgré les circonstances difficiles actuelles.

En réaffirmant les décisions de poursuivre le processus d'Helsinki+40 prises aux conseils ministériels de Dublin en 2012 et de Kiev en 2013, les États participants ont montré à Bâle que le processus restait une plateforme pertinente pour définir l'orientation future des réformes de notre Organisation, dans l'affirmation, bien entendu, de ses principes fondamentaux.

Lors du Conseil ministériel de Bâle, nous avons soutenu, en partenariat avec l'Allemagne, la décision de la Présidence suisse de créer un groupe de personnalités éminentes. Le groupe est chargé de repenser l'avenir de la sécurité européenne dans le climat actuel de profonde défiance entre les États participants de l'OSCE. Il est évident que ce sont les gouvernements qui, compte tenu de la complexité politique de la situation actuelle, doivent avant tout renforcer durablement leur action. Le groupe pourrait néanmoins apporter une contribution précieuse à la révision de l'architecture de sécurité européenne et au travail préparatoire nécessaire pour restaurer la confiance.

En tant que pays assumant la Présidence de l'OSCE en 2015, nous envisageons, si les États participants parviennent à un consensus sur ce sujet, d'organiser une manifestation de haut niveau en juillet 2015 pour célébrer le quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki et, le cas échéant, d'examiner le contexte élargi de la sécurité européenne. ■



ENTRETIEN AVEC S. A. R. LE PRINCE EL HASSAN BIN TALAL DE JORDANIE

Faire la paix grâce à l'eau

Les pénuries d'eau dues au changement climatique et aux conflits peuvent entraîner la mort et les souffrances de millions de personnes ; la coopération régionale dans le domaine de l'eau peut, par contre, apporter la paix. C'est le message que S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie a adressé aux participants à la Journée de la sécurité de l'OSCE sur le thème de la diplomatie de l'eau tenue le 8 juillet 2014 à Vienne.

Vous êtes depuis plusieurs années un ardent défenseur de la coopération dans le domaine de la gestion de l'eau. Pourquoi doit-on attacher de l'importance à cette ressource ?

Par de nombreux aspects, l'eau c'est la vie. Si l'eau c'est la vie, détruire les systèmes qui l'acheminent aux populations et leur donnent la stabilité peut leur coûter la vie.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, chaque personne a besoin au minimum de 1 000 mètres cubes d'eau par an. En Jordanie et en Cisjordanie, chaque individu dispose de 100 mètres cubes par an ; en Israël de 300, et en Suède, de 20 000.

D'après certaines études, l'augmentation du niveau de la mer Méditerranée en raison du changement climatique entraînera le déplacement de 45 millions de personnes du delta du Nil. Quarante-cinq millions de personnes supplémentaires seront contraintes de quitter l'Iran en raison de la sécheresse. L'absence d'eau est la plus grosse et la plus efficace des armes de destruction massive.

Au vu de ces chiffres, assurer la sécurité humaine peut sembler presque impossible, en particulier si l'on tient compte de l'état actuel du multilatéralisme, politique suivant des lignes parallèles qui ne se croisent jamais.

Comment faire pour que chacun ait suffisamment d'eau à sa disposition ?

La sécurité de l'eau, ce n'est pas seulement sa disponibilité ou son absence.

L'eau, c'est aussi la dignité humaine, aspect que l'on commence seulement à comprendre.

Il est des plus importants que nous adoptions une démarche de conseil du citoyen sur des questions aussi essentielles que l'eau.

En effet, le citoyen doit faire partie de la solution des problèmes qui le concerne. Comment le faire participer s'il n'est pas en mesure de comprendre les questions qui sont en jeu. Nous ne parlons pas, ici, de démocratie des urnes, mais de démocratie citoyenne.

Nous avons besoin d'une base de connaissances et celle-ci doit être accessible à tous. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que soit élaboré, pour le Moyen-Orient, un modèle hydrologique basé sur les processus, qui tienne compte de l'écoulement de surface, des flux souterrains, de l'évaporation et de la transpiration de l'eau. Et ce modèle hydrologique doit être simplifié et le grand public doit se l'approprier. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on parviendra à des solutions vraiment durables.

La propriété commune de l'eau du Danube par les résidents qui vivent le long du fleuve, ou les trois pays qui bordent le lac de Constance – 300 villes en Allemagne, en Autriche et en Suisse possèdent l'eau du lac – sont des exemples qui méritent, à mon avis, d'être suivis.

Qu'en est-il du lien entre eau et migration ?

Ces dernières années, des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays ou par-delà des frontières en raison de violences ou des effets du changement climatique. Avant l'insurrection en Syrie, une pénurie d'eau avait contraint de nombreuses personnes à abandonner leurs terres et provoqué

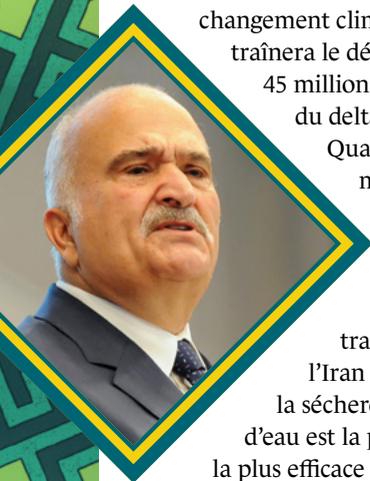
des tensions qui se sont étendues à de vastes segments de la population. Aujourd'hui, le conflit armé a contraint des dizaines de milliers de personnes à fuir de l'autre côté de la frontière, où l'eau manque de nouveau cruellement.

Actuellement, la consommation d'eau du camp jordanien de Zaatar, qui accueille des réfugiés syriens, est de 4 000 mètres cubes par jour. Plus de 270 camions-citernes apportent chaque jour de l'eau aux réfugiés. Considérer ce problème comme un problème uniquement syrien a peu de sens. Selon des études effectuées récemment, les réfugiés sont déplacés pour une durée moyenne de 17 à 20 ans. Au vu de ce laps de temps considérable, peut-on encore les considérer comme des Syriens, des Égyptiens ou des Iraquiens ? Pourquoi ne pas les considérer comme des citoyens arabes ? Ou, au moins, leur donner une forme de reconnaissance et une citoyenneté régionale. Je ne pense pas qu'un quelconque pays, de la taille d'un mouchoir de poche, de la région sera en mesure de résoudre à lui seul la question de la migration forcée.

Quelle serait la voie à suivre pour une approche régionale au Moyen-Orient ?

Contrairement à l'Europe, aucun programme global de coopération intrarégionale n'a été lancé au Moyen-Orient. L'absence de vision générée de l'intérieur y est manifeste. C'est la raison pour laquelle je me sens si privilégié de présider le Forum de haut niveau pour un plan de paix bleue au Moyen-Orient.

En coopération avec le Strategic Foresight Group basé à Bombay, nous avons élaboré l'approche dite de la paix bleue dans le cadre d'un processus soutenu par les gouvernements suisse et suédois depuis trois ans et demi. Cette approche implique



l'instauration d'une communauté de dirigeants politiques, de parlementaires, de hauts fonctionnaires, de dirigeants de médias et de spécialistes des régions en proie à des dissensions politiques – plus de 10 000 personnes contactées en ligne nous ont fait part de leur intérêt pour notre initiative. L'accent mis sur la région est conforme à la vision que bon nombre d'entre nous caressons depuis quelque temps : l'autodétermination institutionnelle de partenaires potentiels en conflit.

Dans un futur immédiat, nous recenserons les segments vulnérables de la société dans les pays d'Asie de l'Ouest qui sont privés d'eau en raison de violences, de la migration, du changement climatique ou d'autres facteurs et dresseront une carte précise des localités et des communautés confrontées à des pénuries d'eau avant de proposer, dans un deuxième temps, des politiques d'inclusion de l'eau aux pays de la région.

Avons-nous besoin d'une nouvelle approche de la diplomatie pour remédier efficacement à la question de l'eau ?

À mon humble avis, il faut repenser le multilatéralisme, dans le sens où les problèmes régionaux doivent être présentés par les régions concernées. L'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud, l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale doivent, chacune d'entre elles, être invitées à présenter leurs priorités à la communauté internationale. Trouver des solutions à la pénurie d'eau devrait incomber essentiellement aux pays et aux personnes directement concernés par ces problèmes.

Lorsque la communauté internationale adopte une approche, je dirais générique, de l'eau, elle n'instaure pas le type de partenariat qui est nécessaire pour une coopération constructive dans ce domaine. Ce qu'il faut, c'est un processus organique, graduel et progressif ; en d'autres termes, une stratégie plutôt qu'une politique.

Je suis convaincu que l'OSCE, en tant qu'organisation régionale, a une occasion unique de jouer un rôle substantiel dans la création d'une plateforme pour la maîtrise du secteur de l'eau.

Je crois que c'est une question de responsabilité qui fait de l'eau une problématique aussi importante sur

le plan de la sécurité, sur le plan de la démocratie, sur le plan des droits des citoyens et, fondamentalement, sur le plan régional.

La coopération dans le domaine de l'eau peut-elle promouvoir la paix ?

Nous restons attachés, dans notre mode de pensée, aux anciennes méthodes, qui mettent plus l'accent sur la croissance économique et le pouvoir politique que sur la promotion de la dignité humaine et du bien-être. Alors que nous trouvons toujours de nouveaux moyens d'être mêlés à des guerres inextricables, nous avons, semble-t-il, oublié le chemin de la paix. Le concept de la paix bleue consiste à transformer l'eau d'une source potentielle de crise en un instrument de coopération, à utiliser l'eau pour faire la paix. L'eau revêt une importance telle que le fait d'en parler peut également être un instrument de paix. ■

S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal de Jordanie a présidé, de 2013 à 2014, le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement créé par le Secrétaire général des Nations Unies et préside actuellement le Forum de haut niveau pour un plan de paix bleue au Moyen-Orient.



LECTURES COMPLÉMENTAIRES :

Water Cooperation for a Secure World: Focus on the Middle East (Strategic Foresight Group, 2013)
The Blue Peace: Rethinking Middle East Water (Strategic Foresight Group, 2011)

TOUJOURS PERTINENT :

Winning the Human Race? The Report of the Independent Commission on International Humanitarian Issues (Zed Books, 1988) Coécrit par S. A. R. le Prince El Hassan Bin Talal et présenté aux Nations Unies, le rapport traite de problèmes globaux, tels que la population, la pauvreté et l'environnement, et contient des recommandations pour un ordre humanitaire mondial qui restent valables aujourd'hui.

JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ

Pour des informations sur la Journée de la sécurité consacrée à la diplomatie de l'eau, le 8 juillet 2014, consultez le site : www.osce.org/event/securitydays2014

Les journées de la sécurité de l'OSCE sont organisées à intervalles réguliers par le Secrétaire général, Lamberto Zannier, pour stimuler le débat entre représentants d'États participants et spécialistes des questions de sécurité intéressant l'Organisation. Ne ratez pas le prochain débat « Défis contemporains pour la sécurité euro-atlantique : stratégies de coopération et solutions communes », qui se tiendra à Washington, D.C. en coopération avec le Centre Wilson, le 17 mars 2015.

L'EAU À L'ORDRE DU JOUR DU FORUM ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL EN 2015

La Serbie a retenu le thème « Gouvernance de l'eau dans l'espace de l'OSCE – accroître la sécurité et la stabilité grâce à la coopération » pour le Forum économique et environnemental de 2015. Chaque année, le thème du Forum est choisi par le pays qui détient la Présidence.

À VOS AGENDAS !

26 et 27 janvier 2015, Vienne : première Réunion préparatoire du vingt-troisième Forum économique et environnemental. La deuxième Réunion préparatoire se tiendra en Serbie en mai et la réunion de clôture à Prague en septembre.



L'OSCE à Belgrade : Les chefs de Mission en parlent

DANS UN IMMEUBLE DE BUREAUX MODERNE DU NOUVEAU BELGRADE,

sur la rive gauche de la Save, un groupe d'experts de l'OSCE – une trentaine de personnes recrutées sur le plan international et originaires de pays aussi divers que la France ou la Suède, ainsi que plus de 100 personnes recrutées localement – se consacre à faire avancer le programme de la Serbie pour la mise en œuvre de ses réformes de la police, de la justice et des médias, ainsi que pour améliorer les conditions de vie des minorités, y compris les Roms. La Mission de l'OSCE en Serbie fournit un exemple du type de partenariat constructif qu'une présence de longue durée sur le terrain peut instaurer avec un pays hôte. Comment a-t-elle évolué depuis sa création en 2001 en vue d'aider un gouvernement jeune et enthousiaste mais inexpérimenté à faire redémarrer le pays après la guerre dévastatrice au Kosovo ?

Nous avons posé à cinq chefs successifs de la Mission en Serbie une question :

*Quelles étaient
les principales
tâches de la Mission
en Serbie au cours de la
période durant laquelle
vous la dirigiez et quelle
stratégie aviez-vous
adopté pour les
mener à bien ?*

Stefano Sannino

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie de 2001 à 2003



L'OSCE à nouveau sur les écrans radar

Lorsque je suis arrivé à Belgrade en janvier 2001 pour prendre mes fonctions de Chef de la Mission de l'OSCE, une petite équipe de 10 personnes à peine, on nous a installés dans une chambre de l'hôtel Continental, qui est devenu notre premier quartier général dans une capitale dynamique et tournée vers l'avenir. Le gouvernement Djindjic était guidé par une vision démocratique pour la Serbie et impatient de mettre en chantier les réformes dont le pays avait tant besoin.

Le but était de remettre l'OSCE sur les écrans radar et de surmonter le ressentiment de la société, qui associait l'Organisation au bombardement du Kosovo. J'ai été aidé dans cette tâche par les hommes et les femmes membres du gouvernement et de l'administration publique, ceux et celles-là mêmes qui s'opposaient au régime de 1993 à 1996, alors que j'étais Chef adjoint de Mission à l'Ambassade d'Italie à Belgrade.

Il s'en est suivi une coopération intense et constructive. L'OSCE est devenue, à bien des égards, l'« arrière-guichet » du gouvernement, conseillant ce dernier dans les domaines dans lesquels les réformes démocratiques étaient les plus urgentes, tels que l'économie, l'état de droit et les droits fondamentaux. La nouvelle loi sur la radiodiffusion, qui a été adoptée en 2002, et la réforme des forces de police, qui a été initiée sur base de l'étude d'évaluation que nous avons effectuée en 2001, sont deux exemples qui me viennent immédiatement à l'esprit.

J'ai pris conscience de la confiance que le gouvernement accordait à mon équipe et à moi-même lorsque j'ai commencé à diriger les négociations avec les insurgés albanais en Serbie du Sud. [Les rebelles albanais de souche de

« Lors de nos premiers dialogues tendus, alors que j'essayais d'expliquer le rôle de médiateur de l'OSCE, des armes étaient posées sur la table. »

l'Armée de libération de Presevo, Bujanovac et Medveja étaient engagés dans un conflit armé avec les forces de sécurité serbes en 2000 et en 2001.] Il nous a fallu plus d'un an et demi de réunions hebdomadaires pour

transformer la crise en une série de réformes nationales. Lors de nos premiers dialogues tendus, alors que j'essayais d'expliquer le rôle de médiateur de l'OSCE, des armes étaient posées sur la table.

Lorsque la fusion a été opérée entre la milice et la police nationale et après que les deux parties se sont mises d'accord sur un système de représentation locale pour les élections nationales, les tasses de café avaient remplacé les armes.

J'ai passé deux années en Serbie à la tête de la Mission de l'OSCE.

L'effervescence des premiers jours a progressivement disparu et mon travail quotidien consistait à traiter d'une myriade de questions politiques et sociales des plus délicates. Le dialogue constant a été la clé de nos réalisations communes. Lors de mon départ, j'ai été réconforté par le fait que les relations difficiles entre l'OSCE et le pays hôte avaient fait place à une coopération régulière et à un respect mutuel.

Stefano Sannino est actuellement Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Union européenne..

Maurizio Massari

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie de 2003 à 2006

Gérer la polarisation

Je suis arrivé à Belgrade en janvier 2003. À peine deux mois plus tard, le Premier Ministre serbe Zoran Djindjic fut brutalement assassiné, victime d'un complot orchestré par les ultranationalistes serbes. M. Djindjic souhaitait accélérer la réintégration pleine et entière d'une Serbie démocratique dans la communauté internationale et, en particulier, la communauté euro-atlantique. Il savait que, pour y parvenir, la Serbie allait devoir s'attaquer de front à toutes les questions en suspens liées à son passé le plus récent, en l'occurrence la collaboration sans réserve avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le statut du Kosovo, la justice de transition, la réconciliation au sein de la société serbe et les relations avec ses voisins.

Après l'assassinat de M. Djindjic, l'état d'urgence a été imposé et la polarisation entre les différentes factions politiques était à son comble. Cette polarisation et ce blocage institutionnel ont, à leur tour, exacerbé les tensions dans les régions ethniquement divisées telles que la Serbie du Sud et ont aussi eu des répercussions au sein du Monténégro, où la rivalité entre le gouvernement pro-indépendance et l'opposition pro-union devenait de plus en plus aiguë.

La Mission de l'OSCE avait une double tâche : premièrement, de faciliter un dialogue politique inclusif entre les différentes composantes de la société serbe et monténégrine, d'apaiser les tensions et de gérer la polarisation. Deuxièmement, au travers de ses programmes, elle s'est employée activement à promouvoir la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit dans divers domaines tels que la police, la justice, les parlements serbe et monténégrin, les médias et la protection des droits fondamentaux, ainsi que les droits des minorités (y compris ceux des Roms).

Nous avons également soutenu activement, sur le plan institutionnel, la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains. Notre objectif était de façonner les institutions et la législation serbe et monténégrine conformément aux normes internationales et européennes. La Mission de l'OSCE, plus que toute autre institution, disposait des capacités techniques et humaines nécessaires pour dialoguer quotidiennement avec les autorités et la population locales et les faire participer à la mise en œuvre de ses programmes,

en tant que partenaires égaux et sans les traiter avec condescendance. Cet esprit de coopération véritable a fait que l'OSCE a été acceptée et appréciée et cela nous a permis de mener à bonne fin la plupart de nos programmes et activités.

L'action de l'OSCE en Serbie du Sud, où des tensions entre les autorités centrales serbes et les régions de Presevo et de Bujanovac peuplées d'Albanais éclataient régulièrement, mérite une mention spéciale. Au travers du siège de sa Mission à Belgrade et de son bureau extérieur de Bujanovac, l'OSCE est devenue le principal point international de référence et d'apaisement pour toutes les parties prenantes. Nous avons négocié un accord important entre Serbes et Albanais en vue de créer l'Organe de coordination, une plateforme de prise de décisions ouverte à tous, et mis en œuvre des programmes d'apaisement des tensions en faveur de l'inclusion économique et sociale et dans des domaines sensibles comme la police de proximité.

Maurizio Massari est actuellement Ambassadeur d'Italie en Égypte.





Hans Ola Urstad

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie de 2006 à 2009

Un excellent cadre de travail

J'ai exercé les fonctions de Chef de la Mission en Serbie pendant près de quatre années, de début 2006 à fin 2009. Avant cela, j'ai été Ambassadeur de Norvège en Serbie et au Monténégro pendant presque cinq ans. Des changements considérables se produisaient en Serbie au cours de cette période. Il fallait renouveler totalement les systèmes politique, judiciaire et économique. En fait, tous les secteurs de la société devaient être remaniés de fond en comble.

Les nouveaux démocrates relativement jeunes qui avaient pris le pouvoir étaient idéalistes, durs à la tâche et très attachés au changement, mais, en même temps, peu expérimentés dans la gestion de tâches aussi gigantesques. Je suis convaincu que la Mission, avec ses 50 experts internationaux et 150 employés locaux, a été d'une grande aide aux nouveaux jeunes dirigeants serbes.

« Des changements considérables se produisaient en Serbie au cours de cette période. Il fallait renouveler totalement les systèmes politique, judiciaire et économique. En fait, tous les secteurs de la société devaient être remaniés de fond en comble. »

Premièrement, j'ai toujours écouté très attentivement leurs idées et leurs suggestions. Un élément particulièrement important de notre stratégie consistait à travailler aussi étroitement que possible avec eux en faisant bon usage de notre vaste expérience pour leur donner les meilleurs conseils possibles. Les domaines dans lesquels nous avons procédé de la sorte étaient, notamment, le système juridique totalement nouveau qu'il fallait mettre en place, la transformation et le renouvellement complets de la police, ainsi que l'instauration de procédures d'intégrité et de bonne gouvernance, de même que de nouvelles lois relatives aux médias.

Deuxièmement, à l'issue de ma première année sur place, nous avons élaboré une stratégie comportant, pour la Mission, des buts et des objectifs principaux clairement définis, à la fois à court (un an) et à plus long terme. Ces buts et ses objectifs devaient être réalistes, réalisables et s'inscrire toujours dans le cadre des politiques du gouvernement serbe.

Troisièmement, la Mission de l'OSCE étant une organisation fondée sur le savoir, une partie importante de ma stratégie a consisté à recruter des experts internationaux et nationaux de la plus grande envergure possible. Mais, et c'est peut-être plus important encore, je me suis toujours fixé pour priorité de créer et d'assurer un excellent cadre de travail, non seulement pour faire en sorte que les gens soient heureux dans leur travail, mais aussi parce que je suis fermement convaincu que les résultats de chacun, y compris les miens, sont nettement meilleurs si les conditions de travail sont bonnes.

Le temps que j'ai passé à la Mission de l'OSCE en Serbie a été particulièrement intéressant et agréable et je repense souvent aux nombreux amis que je m'y suis fait.

Hans Ola Urstad est actuellement Ambassadeur de Norvège en Malaisie et à Brunei.



Dimitrios Kypreos

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie de 2009 à 2012

Répondre à des normes internationales

Au cours de la période 2009–2012, lorsque j'ai eu le privilège de diriger la Mission de l'OSCE en Serbie, notre tâche, conformément à notre mandat, était de prêter notre concours aux autorités serbes pour que le pays se mette en conformité avec les normes les plus élevées de la société internationale. La stratégie de base que nous avons adoptée consistait à travailler en partenariat et en étroite coopération avec le gouvernement, les forces politiques, la société civile et des personnalités. La célébration du dixième anniversaire de la Mission en mai 2011, à laquelle des responsables politiques et des membres de la société serbe ont assisté en grand nombre, a prouvé qu'elle était largement acceptée.

Notre activité était axée essentiellement sur quatre domaines : institutions démocratiques et droits de l'homme, état de droit, application de la loi et médias. Permettez-moi de présenter brièvement le type d'assistance et de compétences techniques que nous avons fournies :

La Mission a coopéré étroitement et sans discontinuer avec le Parlement serbe. L'amendement à la Loi sur l'élection des députés nationaux a représenté un grand pas en avant dans la modernisation du système électoral serbe. Notre contribution aux premières élections directes des conseils des minorités nationales en 2010 a été largement reconnue. Le soutien que nous avons apporté aux jeunes institutions indépendantes du pays, y compris celle du Médiateur, a également été très apprécié.

La réforme de la justice, une tâche herculéenne entreprise dès 2009, a été soutenue par la Mission en coopération avec d'autres membres de la communauté internationale et le Ministère de la justice serbe, ainsi que des membres de haut rang de la magistrature et des organes représentatifs des juges et des procureurs.

Nous nous sommes systématiquement employés à introduire les méthodes les plus avancées pour mettre en place, en étroite coopération avec le Ministère de l'intérieur, un service de police moderne et démocratique.

Notre assistance dans le domaine des médias a été déterminante pour faire accepter la Stratégie nationale relative aux médias, une loi-cadre redéfinissant la charte des médias du pays, après de longues délibérations avec toutes les parties concernées.

Nous avons œuvré en faveur de la stabilité dans le sud du pays. En Serbie du Sud, nous nous sommes essentiellement attachés – avec succès je crois – à promouvoir l'éducation offrant des chances égales à tous les citoyens serbes, indépendamment de leur origine ethnique. Dans le Sud-Ouest de la Serbie, nous avons fait campagne pour encourager une plus grande croissance économique en coopération continue avec d'autres membres de la communauté internationale.

La Mission a fait œuvre de pionnier en lançant, de concert avec la Mission au Kosovo, un dialogue entre des journalistes et des femmes à Belgrade et Pristina.

En 2012, l'Union européenne a accepté d'octroyer le statut de candidat à la Serbie, essentiellement sur base de l'exécution des engagements auxquels le pays a souscrit dans le cadre de l'OSCE.

Permettez-moi de terminer ce bref aperçu par deux observations : dans toutes les activités susmentionnées, la Mission a collaboré étroitement avec les autorités et d'autres membres de la communauté internationale dans un esprit de coopération collégiale. Après les élections présidentielle et législative de 2012, elle a continué de travailler dans un même esprit de partenariat avec la nouvelle direction politique du pays hôte.

Dimitrios Kypreos is a Greek Ambassador.

Peter Burkhard

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie depuis 2013

Des retours à long terme

M'appuyant sur mon expérience à la tête de la Mission de l'OSCE en Serbie ces deux dernières années, je peux affirmer que, aujourd'hui, notre mandat d'assistance demeure tout aussi pertinent que le jour de son adoption, il y a de cela 13 ans.

Réformer un pays ne constitue pas un processus à sens unique. Même lorsqu'elles sont fondées sur les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE, les initiatives du pays hôte peuvent avoir des effets collatéraux et des conséquences imprévues lorsqu'elles sont mises en œuvre dans la vraie vie et impactées par la situation sur le terrain. Toute réforme est un processus évolutif, qui nécessite un partenariat stable entre le pays hôte et des experts bénéficiant d'une longue expérience sur le terrain, comme l'illustre notre coopération avec les institutions et la société civile serbes. Les retours sur investissements sont, dans notre cas, considérés dans une optique à plus long terme.

D'autres enseignements peuvent être tirés de la mise en œuvre des lois progressives introduites par la Serbie. Certaines de ces lois comportaient des lacunes qui n'avaient pas été prévues au moment de leur adoption. La législation dans le domaine de la protection des minorités en est un exemple caractéristique. Une disposition qui permettait aux minorités nationales de bénéficier d'un enseignement dispensé entièrement dans leur langue maternelle, destinée à garantir leurs droits linguistiques et à promouvoir la tolérance, risquait de donner la priorité à l'identité par rapport à la cohésion sociale et à la participation économique. Dans ce cas précis, la Mission préconise une approche qui contribuera à l'intégration et à la stabilité, plutôt qu'à la ségrégation.



Aider le pays à mettre en place un système juridique stable et efficace caractérisé par son indépendance et son impartialité demeure également un axe essentiel de notre action. Des experts de la Mission ont contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de réforme du système judiciaire serbe et du Plan d'action pour des réformes à mener à bien au cours des cinq années à venir.

S'il est une région dans laquelle la présence continue de la Mission sur le terrain a donné des résultats, c'est en Serbie du Sud. Ces 18 derniers mois, la Mission a facilité le dialogue entre le gouvernement hôte et la communauté albanaise de souche sur les priorités pour le développement de la région. Faisant preuve d'une grande maturité politique, cette communauté a rejeté les appels de certains de ses propres dirigeants politiques à boycotter les récentes élections, est allée aux urnes et a obtenu une représentation accrue à l'Assemblée nationale.

Les connaissances spécialisées de la Mission continueront de jouer un rôle important pour aider la Serbie dans ses réformes.

L'indépendance de la justice et des médias, le renforcement des institutions démocratiques, la réforme de la police et la lutte contre la criminalité organisée et la corruption continuent de figurer au premier rang des priorités. Aider le pays à bâtir une société ouverte et tolérante par l'élimination du discours de haine et l'inclusion de ses nombreuses communautés minoritaires demeure indispensable.

Alors que la Serbie se prépare à assumer la Présidence de l'OSCE en 2015, je ne doute pas qu'elle saisira cette occasion pour maintenir son engagement renouvelé en matière de politique étrangère et avancer dans la mise en œuvre des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE. ■



Mission en Serbie

UNE ALLIANCE HEUREUSE

Aleksandra Stepanović, chef du Département de l'administration pénitentiaire serbe chargé de la protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté a été nommée « Personnalité de l'année » pour 2014 par la Mission de l'OSCE en Serbie. « Quand on sait que les prisons partout dans le monde comptent parmi les endroits les plus réactionnaires, on peut dire qu'Aleksandra Stepanović a été vraiment très ouverte aux approches innovantes », explique Natasa Novaković, juriste recrutée sur le plan local auprès de la Mission.

A RELATION ENTRE LA MISSION EN SERBIE et

Aleksandra Stepanović a commencé en 2005. L'équipe de la Mission chargée de la réforme des prisons avait déjà travaillé plusieurs années pour que son programme soit opérationnel. Mme Stepanović, avocate fraîchement diplômée ayant à cœur l'amélioration des conditions de vie des personnes incarcérées, avait alors rejoint l'administration pénitentiaire serbe. Les membres de l'équipe et Mme Stepanović ont apporté leur contribution à la rédaction d'une nouvelle loi sur l'exécution des sanctions pénales. Il s'agissait en fait de la première étape d'un énorme travail collaboratif de réforme juridique qui a complètement modernisé le système serbe de justice pénale, et qui a englobé des lois sur la libération conditionnelle et un régime d'incarcération spécial pour la criminalité organisée, soit au total plus de 20 règlements, deux stratégies nationales et un plan d'action.

Les peines de substitution et le suivi post-carcéral sont un domaine dans lequel la Serbie adopte désormais une approche progressiste. Au lieu de condamner les primo-délinquants et les petits délinquants à des peines de prison qui sont coûteuses et font souvent plus de mal que de bien, les juges peuvent maintenant prononcer une peine d'intérêt général, plus constructive, ou une assignation à résidence avec bracelet électronique.

L'administration des établissements pénitentiaires est un autre domaine dans lequel la Serbie a fait des progrès. La nomination d'un juge de l'application des peines est une mesure phare qui a été adoptée l'année dernière. Il s'agit d'une mesure que même les démocraties occidentales n'ont commencé à mettre en œuvre qu'au cours des dernières décennies, l'Italie ayant montré l'exemple dans les années 1980. Cette mesure permet aux détenus dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés de saisir directement les tribunaux.

Ce recours est le point d'orgue du système de dépôt de plaintes des détenus à trois niveaux que Mme Stepanović a réussi à mettre en place en 2008. Il s'agissait d'une grande avancée à l'époque, qui lui a valu les éloges de la Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture. Un détenu qui s'estime lésé dispose de trois niveaux d'appel. Il peut écrire à un membre du personnel pénitentiaire, déposer une plainte officielle auprès de l'administration pénitentiaire et, troisième étape, se plaindre au directeur de la prison ou au chef de l'administration pénitentiaire. Si son problème n'est toujours pas résolu, le prisonnier peut saisir le juge de l'application des peines.

La réforme a éliminé l'arbitraire qui régnait auparavant en matière de surveillance des prisons et qui accordait trop d'importance au hasard ou à la personnalité des agents pénitentiaires. Certes les conditions de détention en Serbie peuvent encore être améliorées, les problèmes les

plus récurrents concernent la surpopulation carcérale et la qualité des soins de santé, en particulier dans les établissements à sécurité maximale. Mais au moins, les détenus peuvent désormais espérer recevoir des réponses à leurs plaintes dans le cadre d'une procédure transparente et dans des délais stricts.

Même le meilleur système de contrôle interne doit être complété par une observation externe. Mme Stepanović prône une politique de « porte ouverte » pour les prisons, non seulement pour les organismes gouvernementaux, mais aussi pour les groupes de la société civile qui souhaitent s'y rendre. Les détenus qui estiment que leurs droits fondamentaux sont bafoués peuvent saisir le Médiateur (appelé « Protecteur des citoyens » en Serbie), avec lequel la Mission en Serbie a également travaillé en étroite collaboration. Le Médiateur, dont le Bureau gère également le mécanisme national de prévention en vertu de la Convention des Nations Unies contre la torture, travaille surtout à titre préventif. Il se rend sur place pour recommander des améliorations dans les établissements pénitentiaires mais aussi dans les postes de police et dans les établissements psychiatriques.

La Mission en Serbie participe aussi à un troisième dispositif de contrôle des prisons. Il s'agit d'une commission parlementaire composée de cinq députés élus par l'Assemblée nationale pour la durée de la législature. La commission actuelle est la troisième. Le contrôle parlementaire alerte les députés de ce qui se passe dans les prisons afin qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause. La Mission fournit à la Commission des avis profession-



nels et l'accompagne la première fois qu'elle se rend dans une prison. Le 15 décembre, par exemple, elle a organisé une visite au centre de détention pour mineurs situé à Kruševac.

L'adoption cette année d'une nouvelle loi sur l'exécution des sanctions

pénales pour remplacer celle de 2005 a mis un point d'orgue à dix ans de coopération sur la réforme législative entre la Mission et Mme Stepanović. Le moment était donc bien choisi pour reconnaître le travail que cette femme remarquable a accompli.

Lors d'une cérémonie tenue à Belgrade le 9 décembre, la Mission a remis à Mme Stepanović le prix qui récompense la « Personnalité de l'année », distinction destinée aux citoyens serbes qui s'emploient à promouvoir les valeurs de l'OSCE. Elle a reçu le prix en même temps que l'ancienne juge de la Cour suprême, Mme Vida Petrović Škero, une autre femme serbe exceptionnelle, qui a été distinguée pour son engagement en faveur de l'indépendance de la magistrature.

« Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux responsables de la Mission de l'OSCE et à mes collègues de l'administration pénitentiaire, car nous avons réussi, conjuguant nos efforts, à améliorer la situation des personnes privées de liberté », a déclaré Mme Stepanović.

Natasa Novaković, juriste à la Mission de l'OSCE en Serbie, a fourni les informations qui ont permis de rédiger le présent article.

LE PROCESSUS DE PALIĆ POUR UN AVENIR MEILLEUR

La grande majorité des crimes de guerre qui ont fait l'objet de poursuites dans les pays de l'ex-Yougoslavie ont une composante transnationale. Les lieux des crimes, les victimes, les témoins et les accusés sont souvent dispersés dans deux ou plusieurs pays de la région. C'est la raison pour laquelle le processus de Palić est aussi important.

LY A TOUT JUSTE DIX ANS, en novembre 2004, la Mission de l'OSCE en Serbie a invité des procureurs de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie-et-Monténégro à se rendre dans la ville de Palić pour examiner comment ils pouvaient s'entraider davantage lorsqu'ils recherchent, poursuivent et jugent des responsables de crimes commis pendant les guerres qui ont ravagé le territoire de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990. Les participants sont convenus que la coopération était indispensable et ont lancé le processus de Palić.

Les juges et les procureurs des quatre pays ont commencé à se rencontrer régulièrement pour examiner des affaires et échanger des vues. Ils ont signé des protocoles bilatéraux permettant l'échange d'éléments de preuve et de données d'expertise entre les systèmes judiciaires. La Bosnie-Herzégovine, qui n'avait pas participé à la signature des premiers protocoles, s'est jointe à l'initiative et a signé des accords avec les autorités serbes en janvier 2013, croates en juin 2013 et monténégrines en janvier 2014.

Le 5 décembre 2014, une enquête conjointe qui a duré une année a donné lieu à l'arrestation simultanée de dix personnes en Bosnie et de cinq en Serbie impliquées dans des enlèvements et des meurtres de masse commis à Strpci pendant la guerre de Bosnie. Le travail d'équipe aurait été impensable sans le processus de Palić.

Les arrestations ont eu lieu tout de suite après la tenue, le 2 décembre à Palić, d'une conférence organisée par la Mission de l'OSCE en Serbie pour marquer le dixième anniversaire de la coopération qu'elle avait lancée. Fidèle à son rôle, la Mission a donné un nouvel élan en élaborant un document de réflexion comprenant des suggestions pour améliorer le processus qui entre désormais dans sa deuxième décennie (voir note ci-dessous).

L'une des propositions, à savoir la mise en place d'agents de liaison entre les bureaux des procureurs de la région, s'est concrétisée à la conférence lorsque le Programme des Nations Unies pour le développement a annoncé la création d'une Commission mixte à Sarajevo chargée d'analyser et d'examiner les crimes de guerre présentant une composante transnationale. La première réunion entre procureurs de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie pour examiner plus avant l'initiative a eu lieu à Sarajevo le 17 décembre 2014.

DIFFÉRENTS MOYENS D'AMÉLIORER LE PROCESSUS DE PALIĆ

- La question de la création d'équipes communes d'enquête, désormais constituées sur une base ponctuelle, pourrait être examinée en détail et faire l'objet d'une réglementation.
- Le transfert d'éléments de preuve entre les procureurs peut, dans le cadre de certains protocoles en vigueur, être bloqué par les victimes. Des moyens pourraient être trouvés pour tenir compte de leurs préoccupations tout en permettant aux enquêteurs de poursuivre leur travail.
- Les affaires qui sont prêtes à être jugées pourraient être systématiquement transférées et confiées au pays où se trouve l'accusé, étant donné que tous les pays interdisent l'extradition de leurs ressortissants pour des crimes de guerre.
- Des procureurs serbes enquêtant sur des crimes de guerre pourraient formaliser leur coopération avec leurs homologues du Kosovo comme la police serbe l'a fait avec la police d'EULEX.

Alberto Pasquero, Coordonnateur des projets de la Mission de l'OSCE en Serbie a fourni les informations qui ont permis de rédiger le présent article.



Intégration des Roms

« Travaillons ensemble – Soutien européen à l'intégration des Roms », tel est le nom d'un projet d'une valeur de 4,8 millions d'euros, financé par l'UE et que la Mission en Serbie est chargée d'exécuter au cours de la période allant de 2013 à 2015. En 2014, dans le cadre de ce projet, 525 élèves de l'enseignement secondaire ont bénéficié de bourses d'études comportant une indemnité de subsistance de 35 euros par mois et un programme de mentorat.

« Dans un premier temps, les candidatures de 500 élèves ont été retenues

sur les plus de 1 000 que nous avons reçues. Vingt-cinq élèves des régions inondées ont également été sélectionnés », explique Maja Milenković, la porte-parole du projet. Les communautés roms ont été parmi les plus touchées par les inondations dévastatrices qui ont frappé une grande partie du pays au printemps dernier.

Les élèves auront à nouveau la possibilité d'obtenir une bourse l'année prochaine, lorsque 500 d'entre elles seront attribuées.

En plus de leur apporter un soutien pédagogique, le projet aide les communautés roms à accéder aux services de base, à des soins de santé mobiles et à des conseils en matière d'emploi, à des formations destinées aux organisations de la société civile, à des plans techniques pour de meilleurs logements et à des emplois durables.

Ce projet s'appuie sur plus de dix années de travail de la Mission pour intégrer la minorité nationale rom. À l'appui

de la Stratégie serbe pour l'amélioration du statut des Roms, la Mission a formé 181 assistants pédagogiques, 75 médiateurs de santé et 30 coordonnateurs municipaux



LECTURES COMPLÉMENTAIRES :

Au sujet du projet

En Serbe : www.ljudskaprava.gov.rs

Sur Facebook : www.facebook.com/inkluzijaroma

Au sujet de l'action de la Mission en Serbie en faveur des Roms

« L'intégration des Roms en Serbie », article paru dans le numéro 3/2012 du Magazine de l'OSCE. Consultable en ligne à l'adresse suivante : www.osce.org/serbia/104277

Cet article a été rédigé à partir d'informations fournies par Maja Milenković et Ivana Milatović de la Mission de l'OSCE en Serbie.



Défiler et parler

- Deux cents femmes – jeunes en début de carrière et dirigeantes éminentes – ont défilé ensemble dans les rues de Belgrade le 28 novembre 2014 à l'occasion de la cinquième Marche annuelle du mentorat, une initiative qui s'inscrit dans le cadre d'un programme de mentorat organisé par la Mission de l'OSCE en Serbie, l'Ambassade des États-Unis et la Erste Bank.

- Encourager la participation pleine et entière des femmes à la vie sociale et politique est une tradition à la Mission en Serbie. Depuis 2012, le processus dit de Budva réunit des

femmes éminentes de l'administration, du monde universitaire, de la société civile et des médias de Belgrade et de Prishtinë/Priština pour un dialogue direct. Leur quatrième réunion a eu lieu à Belgrade les 15 et 16 décembre 2014. Le processus de Budva est organisé par la Mission en Serbie en concert avec la Mission au Kosovo.



LECTURE COMPLÉMENTAIRE :

Le lecteur trouvera davantage d'informations au sujet de l'action de la Mission en Serbie en faveur de l'égalité entre les sexes et dans de nombreux autres domaines, dont la réforme de la police et celle des médias, à l'adresse suivante www.osce.org/serbia

Peut-on mesurer la paix ?

Par Claus Neukirch

ON DIT QUE LES ACTES SONT PLUS PARLANTS QUE LES MOTS. Dans certains cas, il est aussi plus facile d'agir que d'exposer des faits. Pour l'OSCE, évaluer le travail qu'elle accomplit afin de consolider la paix peut s'avérer difficile. En effet, comment mesurer la paix ?

Les nombreuses opérations de terrain de l'OSCE et le Centre de prévention des conflits qui leur apporte son soutien sont incontestablement de solides outils de consolidation de la paix. Les missions de terrain s'emploient essentiellement à améliorer les performances des institutions publiques et à instituer une société civile résiliente et inclusive mettant l'accent sur la pluralité. Le Centre de prévention des conflits fournit des orientations méthodologiques, par exemple, en systématisant l'alerte précoce ou en recourant à l'analyse des conflits pour planifier des projets. Dans bien des cas, les progrès accomplis sont cependant difficiles à jauger.

La difficulté commence par la définition de l'objectif à atteindre. L'Organisation a-t-elle une définition de la notion de paix stable ? On pourrait certainement en élaborer une à partir de l'ensemble des engagements et des principes sur lesquels les États participants de l'OSCE se sont mis d'accord. Mais toute tentative concrète d'y parvenir déclencherait un débat polémique parmi ces derniers.

Les 57 États participants s'accordent certes tous à reconnaître que, pour l'OSCE, la sécurité est globale, qu'une paix stable ne peut être instaurée qu'en assurant la sécurité dans les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine. Il y a cependant un débat constant au sujet de l'importance relative des différentes dimensions de la sécurité et les domaines sur lesquels l'OSCE concentre ses efforts varient

en fonction des priorités de la Présidence qui change chaque année.

Il en va de même pour ce qui est d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Nous avons des objectifs et des résultats pluriannuels, que nous mesurons au moyen d'indicateurs clés de performance. Ces indicateurs restent cependant, à ce jour, un outil de gestion interne. Mesurer le succès en matière de consolidation de la paix peut être sujet à contestations, en particulier pour l'OSCE. Un indicateur donné peut très bien convenir objectivement, mais être, en même temps, politiquement sensible. Utiliser des indicateurs à des fins internes, c'est une chose. Les rendre publics, c'est une tout autre affaire. Les indicateurs pour les opérations de terrain, par exemple, pourraient être perçus comme un classement des pays hôtes. Le nœud du problème réside dans le fait que les pressions exercées en vue de rendre ces indicateurs publics accroissent encore la résistance au sein de l'Organisation à la collecte de données sur les indicateurs en général. Les objectifs fixés dans les documents budgétaires doivent souvent être vagues et génériques pour négocier un consensus.

Pour être franc, il en résulte un décalage entre le système de reporting budgétaire axé sur les résultats, que l'OSCE emploie depuis sept ans, et la réalité sur le terrain. Mon expérience antérieure du terrain me fait dire qu'à certains endroits, le processus budgétaire de l'OSCE, centré sur les résultats, est considéré en grande partie comme un exercice artificiel sans lien avec la réalité. Malheureusement, ce décalage empêche l'Organisation de mieux jauger l'impact réel de ses activités de consolidation de la paix.

Comblant le décalage

En dépit des difficultés politiques à mesurer les progrès, l'OSCE a tiré une série d'enseignements utiles de ses sept années de budgétisation fondée sur les résultats escomptés.

Premièrement, pour mesurer les progrès accomplis, il faut une continuité. Une opération de terrain dotée d'un mandat d'observation peut fournir des indicateurs quantitatifs et une analyse qualitative sur son pays hôte portant sur la gouvernance, les grandes tendances et les risques. Deuxièmement, il ne suffit pas de disposer d'un mandat. Il faut aussi une capacité opérationnelle, en d'autres termes des ressources financières et humaines. Sans cela, il n'est pas possible de mettre en place les systèmes de suivi nécessaires pour mesurer les résultats.

À titre illustratif, permettez-moi de vous donner deux exemples. D'un côté, nous avons des coordonnateurs de projets disposant de budgets minuscules et de quelques membres du personnel recrutés sur le plan international. Ce type d'opération de terrain ne peut fournir que des résultats fragmentaires. Dans ces cas, notre objectif principal consiste à maintenir notre engagement et à nous efforcer d'accroître l'impact de nos activités.

D'un autre côté, nous avons des opérations de terrain telles que la Mission de l'OSCE en Bosnie Herzégovine. Son budget est de 11,45 millions d'euros (2015) et elle dispose de près de 400 membres du personnel pour assurer le suivi des réformes et les catalyser. La Mission en Bosnie-Herzégovine a introduit un cadre axé sur les résultats quatre ans avant que l'OSCE dans son ensemble ne l'ait adopté. Elle a instauré un processus de suivi ascendant afin de superviser les progrès accomplis dans 60 municipalités et entités et déployé un mécanisme de reporting « à feux tricolores » pour comparer les résultats obtenus à travers le pays. C'était également la première opération de terrain à avoir utilisé systématiquement l'analyse des conflits pour sa planification stratégique des programmes.

Mais, au bout du compte, on peut se demander dans quelle mesure des processus politiques

et sociaux complexes, qui, à des degrés divers, dépendent de développements internes et de facteurs géopolitiques et humains, peuvent être quantifiés et évalués.

Au Centre de prévention des conflits, l'expérience nous a montré que, toutes choses étant égales par ailleurs, la personnalité du chef d'une opération de terrain peut avoir une influence déterminante sur la performance. Dans le même temps, la dynamique géopolitique peut ne nous laisser qu'une très faible marge de manœuvre, quelles que soient les stratégies que nous essayons de mettre en œuvre. Apporter le changement durable nécessaire pour la consolidation de la paix ou le règlement d'un conflit s'agissant de facteurs très complexes imposant des processus de réforme interne s'inscrivant dans la durée constitue également un défi.

La force de notre impact est souvent tributaire de facteurs hors de notre contrôle. Je crois que nous devons comprendre qu'il y a des limites à nos efforts et rester modestes quant à ce que nous pouvons accomplir dans des limites données.

L'OSCE n'a pas de modèle pour mesurer la consolidation de la paix et sa planification budgétaire axée sur les résultats doit nécessairement être pragmatique et souple. Il est important de gérer les attentes des donateurs pour ce qui est de la mesure dans laquelle la paix est évaluable et l'impact mesurable. Il faut réguler les pressions exercées en vue d'obtenir des résultats tangibles avant de s'empressement de mettre fin au soutien financier ou de le réduire.

Pour véritablement prendre la mesure de la consolidation de la paix, un engagement à long terme est indispensable. La volatilité dans le cadre de cet engagement – y compris des changements concernant le mandat, l'ampleur de l'aide et l'engagement diplomatique – ne peut donner des résultats. Changer les choses peut prendre des années, voire des décennies. ■

Claus Neukirch est Directeur adjoint du Service des opérations au Centre de prévention des conflits de l'OSCE à Vienne.

Pour un « plurilogue » en Ukraine



Une médiation habile crée un « plurilogue », pour reprendre le terme employé par Ursula Caser, à une conférence « remue-méninges » de trois jours à laquelle elle participait en compagnie de médiateurs ukrainiens, d'experts internationaux et de responsables de l'OSCE. Cette conférence a été organisée du 10 au 12 décembre 2014 à Odessa par le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et le Groupe de médiation d'Odessa. Voici quelques-uns des propos qu'elle, ainsi que d'autres participants, y ont tenus.

« L'objectif principal de cette conférence est d'établir un dialogue à l'intérieur du pays. À mon avis, toute réforme doit aller de pair avec l'éducation de la société civile. Il manque en ce moment un vrai dialogue incluant le gouvernement et d'autres représentants de la société. Or, les divers acteurs concernés doivent parvenir à un consensus sur la façon de mettre en place des réformes et de transformer le pays. Selon nous, il serait utile que les différentes parties prenantes apprennent à travailler de manière professionnelle dans ce domaine à l'échelon national. Il suffit de consulter la liste des participants à la conférence d'aujourd'hui pour voir que certaines des personnes qui y figurent ont travaillé en Irlande du Nord, en Bosnie, au Moyen-Orient ou dans les Balkans et ont une expérience et une expertise dans ce domaine complexe. »

– Vaidotas Verba
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

« Odessa est un très bon endroit pour cela parce que c'est une ville qui est historiquement très diversifiée. C'est également un lieu qui a été touché par les événements tragiques du 2 mai. La ville compte désormais un groupe de personnes « différentes » qui ne se sentent pas à l'aise. Pourtant elles existent et vivent ici. Odessa est donc un bon endroit pour entamer ce dialogue. »

– Inna Tereshenko
Responsable du groupe régional de médiation d'Odessa

« Nous devons travailler sur deux pistes. La première consiste à parvenir à la paix, la stabilité et la

normalisation. La deuxième vise à s'efforcer de bâtir une société résiliente, de s'appuyer sur les fondements et les institutions du pays afin de donner des pouvoirs accrus à la société civile, et de renforcer le lien entre les priorités politiques et celles de la société civile. »

– Ertuğrul Apakan
Observateur en chef, Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine

« L'Ukraine détient beaucoup de ressources naturelles et l'on en attendait beaucoup. Malheureusement, nous n'avons pas été capables de tirer nos propres enseignements de l'expérience acquise et nous avons fait beaucoup d'erreurs. Nous devons désormais les corriger et faire les bons choix. Or, le processus pour y parvenir est long. Il commence par l'éducation dans les écoles, se poursuit avec les étudiants à l'Université et consiste à utiliser les résultats pour réformer et transformer notre pays. Il s'agit, pour être plus précis, de créer une culture de la communication entre le gouvernement, les entreprises et les collectivités. »

– Diana Protsenko
Médiatrice, avocate, Université nationale « Académie Mohila de Kiev »

« Beaucoup de groupes différents conduisent actuellement un dialogue en Ukraine, mais peu échangent des informations. L'OSCE peut être une plateforme pour que les initiatives ukrainiennes locales puissent confronter leurs expériences et bénéficier de l'apport d'experts internationaux. Nous espérons élaborer une stratégie, et peut-être un plan d'action, pour unir

nos efforts afin de rendre le processus de dialogue plus efficace et plus efficient en Ukraine. »

– Vlada Kanevska
Directrice exécutive, Association nationale des médiateurs ukrainiens, Kiev

« Le monde des affaires, le monde de la politique et la société civile forment un triangle d'incompréhension. Si ces trois composantes ne parviennent pas à s'entendre, toute idée de réforme peut être oubliée. J'ai le sentiment que les facilitateurs ont un rôle crucial à jouer à cet égard, car ils peuvent aider chacun de ces groupes à réaliser ses objectifs, et faire en sorte qu'ils se rencontrent et s'accordent sur des questions importantes qui concernent tous les citoyens ukrainiens. »

– Svetlana Chebakova
Médiatrice, Centre ukrainien de médiation, Kiev

« Il est donc important de recadrer le dialogue. Les personnes qui ont participé à un dialogue qui a échoué ne reviennent pas facilement à la table des négociations. Un moyen de les faire revenir consiste à constituer une très bonne équipe qui saura gagner leur confiance. Il faut également mobiliser beaucoup de compétences diverses pour faciliter un bon processus. Recruter les bons profils dans son équipe est aussi une assurance pour soi-même. »

– Kirsi Joenpolvi
Administrateur chargé de l'appui à la médiation, Secrétariat de l'OSCE

« Nous travaillons depuis le 2 juin avec des personnes déplacées, adultes et enfants. Nous essayons non seulement de les nourrir et de leur fournir un toit, mais aussi de leur apprendre à s'exprimer afin qu'elles puissent sortir de la situation de conflit qui règne en ce moment dans notre pays. Parce que nous ne faisons qu'un, tous autant que nous sommes. Quelle que soit la langue que nous parlons, notre terre c'est l'Ukraine et nous voulons continuer à y vivre. Nous voulons la paix ; nous voulons que la guerre cesse pour que notre pays puisse être enfin prospère. »

– Natalia Bilik
Présidente de l'ONG Family Protection, Donetsk

« Nous venons d'entendre le récit de Natalia, de Donetsk. En fait, je ne savais même pas où se trouve Dobropolje, mais j'en sais plus désormais sur les problèmes de ses habitants et sur la manière de les aider. Natalya et moi, nous allons donc travailler ensemble. Noël et le Nouvel An sont proches, et les enfants s'attendent à faire la fête, mais même les produits de base manquent pour l'instant. Nous allons donc essayer

de tout cœur d'apporter notre aide. »

– Antonina Pozanova
Psychologue, Research Institute for Medicine Transportation, Odessa

« Le défi le plus important est d'amener les différentes parties prenantes à instaurer un langage commun, un « plurilogue », de sorte que chacun vienne avec ses connaissances spécifiques et s'emploie à les mettre au profit du processus sans chercher, dans un premier temps, à trouver des solutions. L'idée est que chacun puisse comprendre l'autre, exprime ses intérêts et collabore pour trouver une solution commune. »

– Ursula Caser
FFacilitatrice et médiatrice de conflit, Portugal

« Nous essayons de créer un espace neutre pour les participants qui viennent au Centre Nansen à Lillehammer. Je pense qu'en sortant ces personnes de leur environnement habituel et en les plaçant dans un lieu éloigné de leur domicile, du conflit et de la situation économique et politique dans lesquels elles se trouvent, on leur permet de penser et de parler plus librement. »

– Inngun Trosholm
Centre Nansen pour la paix et le dialogue, Norvège

« J'effectue généralement une médiation dans des litiges qui mettent en cause plusieurs parties et qui concernent plusieurs questions, en Israël et dans d'autres pays. En situation de médiation, vous travaillez parfois une journée, une semaine, deux semaines et vous pensez que rien ne se passera. Et puis, soudainement, un accord se fait. Or la veille même, vous n'imaginiez pas qu'un accord puisse être conclu le lendemain. »

– Moti Mironi
Professeur de droit, Université de Haïfa, Israël

« La paix peine à revenir dans un pays en proie à la guerre. Aussi, faut-il la soutenir, la défendre et l'aider à se développer. Le dialogue est un instrument très important dans ce processus. Mais dialoguer n'est pas simple et demande un véritable effort des parties en conflit. Il est très difficile de renouer le dialogue lorsque la communication a été brouillée. Nous, médiateurs et facilitateurs, pouvons jouer ce rôle important qui consiste à aider les deux parties au conflit à trouver un terrain d'entente. »

– Galia Kadyrbekova
Médiatrice indépendante, Kiev

Préparé par Elisabeth Minkow, stagiaire à la Section de la communication et des relations avec les médias du Secrétariat de l'OSCE.

Une marque d'hospitalité

Le thé à la menthe, considéré dans toute l'Afrique du Nord comme une marque d'hospitalité et préparé traditionnellement par le chef de famille, est servi aux invités trois fois, ainsi que le décrit le proverbe maghrébin :

Le premier verre est aussi doux que la vie,
le deuxième verre est aussi fort que l'amour,
le troisième verre est aussi amer que la mort.

La décision adoptée lors du Sommet de Budapest en décembre 1994 de créer, dans le cadre du Conseil permanent, un groupe de contact informel à composition non limitée au niveau des experts a représenté un développement important dans les relations entre l'OSCE et ses voisins méditerranéens. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et Israël sont devenus partenaires méditerranéens en 1995, la Jordanie ayant rejoint ces pays en 1998.

Pour marquer le vingtième anniversaire du Groupe de contact méditerranéen, le Secrétariat de l'OSCE a lancé une publication commémorative, qui donne un aperçu de la coopération entre l'Organisation et ses partenaires méditerranéens et comprend tous les textes et arrangements procéduraux. Au cours de cette célébration organisée au Centre des congrès de la Hofburg à Vienne le 18 décembre 2014, la délégation du Maroc a offert aux invités le thé à la menthe, qui était accompagné de pâtisseries méditerranéennes offertes par d'autres partenaires.

The OSCE Mediterranean Partnership for Co-operation: a Compilation of Relevant Documents and Information. Document publié par la Section de la coopération extérieure, Secrétariat de l'OSCE (en anglais). Le PDF peut être consulté à l'adresse suivante : www.osce.org/networks/132176





Neige

La photo montre l'un des véhicules de l'équipe basée à Tbilissi du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk de l'OSCE (pour des informations sur la reconnaissance, durant le Conseil ministériel à Bâle, des services rendus par le Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, voir page X.)

La neige tombe, semble-t-il, encore abondamment en Géorgie, où la photo ci-dessus a été prise, mais le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a des preuves du contraire. Dans son 5e Rapport d'évaluation publié en janvier 2014, il relève que la couverture neigeuse printanière dans l'hémisphère Nord a diminué.

La neige saisonnière est un élément important du système climatique terrestre. Elle renvoie l'énergie vers l'espace, contribuant à refroidir la planète. Elle sert également de couverture isolante en protégeant le sol et les organismes qui l'habitent. Et lorsqu'elle fond au printemps, l'eau remplit rivières et réservoirs.



Le 5e Rapport d'évaluation du GIEC peut être consulté à l'adresse suivante :

www.ipcc.ch

Vous trouverez une carte animée de l'évolution de la couverture neigeuse en Europe et en Asie à l'adresse suivante : www.ncdc.noaa.gov/snow-and-ice/snow-cover/

